

S.P.R.B. – B.D.U.
Direction des Monuments et des Sites
Monsieur Th. WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B - 1035 BRUXELLES

N/Réf. : GM/KD/XL-3.7/s.584_prop. de classt
Annexe : 1 dossier de classement

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : IXELLES. Chaussée de Vleurgat, rue des Mélèzes et rue H. Denis – Parc Tenbosch.
Proposition de classement comme site du parc Tenbosch.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-annexée la proposition de classement que la CRMS a adoptée en sa séance du 9 mars 2016 concernant le parc Tenbosch à Ixelles.

D'une superficie de +/- 2 ha, le parc figure à l'inventaire légal des sites et compte plus de 90 arbres à l'inventaire des arbres remarquables de la Région. Dans son courrier adressé à la CRMS en date du 26 février 2016, la Société belge de dendrologie souligne la qualité des collections horticoles du parc. Celles-ci, constituées par Monsieur Jean-Louis Semet entre 1953 et 1980, constituent en effet la collection la plus complète et remarquable d'arbres et arbustes de la Capitale. Acquisée en 1982 par la Région bruxelloise, la propriété sera transformée par René Pechère en parc public, actuellement géré par Bruxelles Environnement.

En raison de son intérêt intrinsèque paysager et face au risque d'une sur-occupation événementielle du parc, la CRMS souhaite voir entamer la procédure de classement pour garantir la conservation du site ainsi que son entretien et sa mise en valeur sur le long terme. En annexe, vous trouverez la justification de sa demande, ainsi que l'historique du parc, ses intérêts scientifiques (flore et faune), ses qualités esthétiques, ses apports sociaux et quelques principes de gestion.

La Commission suggère d'ouvrir la procédure de classement sur la totalité du parc, en ce compris les trois bâtiments de Bruxelles Environnement, ainsi que sur l'Ambassade de l'Inde et son jardin (ch. de Vleurgat 217). L'étendue du classement sera affinée, le cas échéant, en fonction des conclusions de l'enquête préalable au classement définitif. Une réflexion devrait également être menée sur la pertinence d'introduire ou non de nouvelles espèces et sur l'élaboration d'un plan de gestion adéquat pour l'entretien et le renouvellement des arbres dans l'esprit de son créateur.

La Commission vous remercie de bien vouloir soumettre cette proposition de classement au Gouvernement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : Mme P. Ingelaere, cabinet du Ministre-Président en charge du patrimoine ;
M. B. Campanella, B.D.U. – D.M.S.